

## COMMUNIQUE

## Augmentation de capital par incorporation de réserves libres et émission d'actions nouvelles gratuites de BANK OF AFRICA – BURKINA FASO

Lors de l'Assemblée Générale Mixte - Ordinaire et Extraordinaire - du 5 avril 2013, les Actionnaires de la BANK OF AFRICA - BURKINA FASO (BOA-BURKINA FASO) ont décidé d'augmenter le capital social de la Banque, actuellement de huit milliards (8 000 000 000) FCFA, pour le porter à dix milliards (10 000 000 000) FCFA, par incorporation audit capital d'une somme de deux milliards (2 000 000 000) FCFA prélevée sur le poste « Report à nouveau » de la Banque, par la création de deux cent mille (200 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison d'une (1) action nouvelle de type B pour quatre (4) actions anciennes de type A (actions à droit de vote double) ou de type B (actions à droit de vote simple).

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires et seront assimilées aux actions anciennes.

La date de jouissance de ces actions nouvelles est fixée au 1er janvier 2013.

Les titres formant rompus seront rachetés en espèces par le Compte de Liquidité de BOA-BURKINA FASO. Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du cours coté de l'action à la BRVM le **mercredi 12 juin 2013**. Au regard de la quantité de titres détenus à la date de fermeture du registre, les actionnaires recevront autant d'actions nouvelles que de multiples de 4 actions anciennes détenues.

L'opération d'attribution gratuite ne donnera pas lieu à la cotation de droit.

.../...



Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de réserves sont ci-après décrites :

✓ Emetteur : BANK OF AFRICA - BURKINA FASO

✓ Particularité : Création d'actions nouvelles

✓ Mode de placement
✓ Capital actuel
✓ Montant de l'émission
∴ Attribution gratuite
★ 8 000 000 000 FCFA
✓ 2 000 000 000 FCFA

✓ Valeur nominale des actions : 10 000 FCFA

✓ Nombre d'actions anciennes : 800 000✓ Nombre d'actions nouvelles : 200 000

✓ Parité de distribution : 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes ;

les rompus seront rachetés par le Compte de Liquidité BOA-BURKINA FASO à la valeur théorique

du droit d'attribution calculé sur la base du

dernier cours coté de l'action à la BRVM à la date

précédant la cotation ex-droit

✓ Date de jouissance : 1<sup>er</sup> janvier 2013 ; les actions nouvelles seront

entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

✓ Date de fermeture du registre

des actionnaires : 17 juin 2013

✓ Personnes concernées : tout actionnaire détenteur des titres à la date

de fermeture du registre le 17 juin 2013.

La BOA-BURKINA FASO remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Ouagadougou, le 3 juin 2013

Le Directeur Général

M Sébastien TONI